



# Confédération Paysanne Midi-Pyrénées

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

274 rue Gustave Jay, 82 000 Montauban  
Tel/Fax : 05 63 20 40 49

[cp.midipyrenees@wanadoo.fr](mailto:cp.midipyrenees@wanadoo.fr)

**NON A LA LOI SUR LA TAXATION DES SEMENCES !!**

Depuis toujours, les paysans produisent, échangent, resèment leurs semences et multiplient leurs plants. Le 28 novembre 2011, l'Assemblée nationale a adopté la loi relative aux Certificats d'Obtention Végétale (COV). Cette loi autorise les semences de ferme pour 21 espèces seulement – en échange de royalties aux obtenteurs – et l'interdit pour toutes les autres espèces. Cette loi bafoue un droit ancestral et une liberté fondamentale reconnue internationalement, tout en mettant en péril l'autonomie des fermes. Le gouvernement a choisi les lobbies de l'agriculture industrielle contre les paysans ! Pour ces raisons, la Confédération paysanne exige l'abrogation de cette loi.

**Liberté pour les semences fermières et paysannes !**

**Venez semer symboliquement des  
semences de fermes  
et dénoncer cette loi !!**

**le mercredi 18 avril à 14h  
chez Philippe Maffre (81 600 Montans)**

(ou à midi pour ceux qui peuvent venir donner un coup de main pour préparer les panneaux. Pensez alors à apporter votre casse croûte.)

**Continuons à exercer et à défendre le droit fondamental des paysans de ressemer leurs propres semences !!**

Contact : Henri Sallanabe au 06 22 62 17 18

## **Pour venir chez Philippe Maffre :**

A 30 minutes de Toulouse. A 10km de Gaillac.

Prendre l'autoroute direction Albi, sortie N°8 (Lisle sur Tarn)

Prendre à gauche, direction Lisle sur Tarn (D10)

1,5 km après, prendre à gauche à l'église de Saint Martin

Ferme au lieu dit « Auriol » 1,5 km après.